

BAREME HONORAIRES AGENCE

TRANSACTION

(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

Jusqu'à 100.000 €	8.000 €
De 100 000 € à 160 000 €	10.000 €
Au-delà	6 %

LOCATION A L'ANNEE

Les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail seront partagés entre le bailleur et le locataire :

Charge Bailleur : 10 € le m2 Charge Locataire : 10 € le m2

Les honoraires d'état des lieux seront partagés entre le bailleur et le locataire :

Charge Bailleur : 3 € le m2 Charge Locataire : 3 € le m2

GESTION LOCATAIVE

9 % TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur

Mandats faisant l'objet d'une délégation de la part d'une agence immobilière adhérente au GPI dont les statuts prévoit pour chaque adhérent la délégation automatique de ses mandats à l'ensemble des adhérents. Le montant des honoraires applicable est par conséquent celui correspondant au barème de l'agence détenant le mandat principal.

10, Bd Général de Gaulle - 64700 Hendaye - Tél. : 05.59.20.66.66 - Port. 06.87.38.34.75 - Movil :
651.782.144

www.hendayeimmobilier.com / hendayeimmobilier@orange.fr / www.gpi-hendaye.com